

L'Ambroisie à feuilles d'armoise

Un danger sur notre territoire

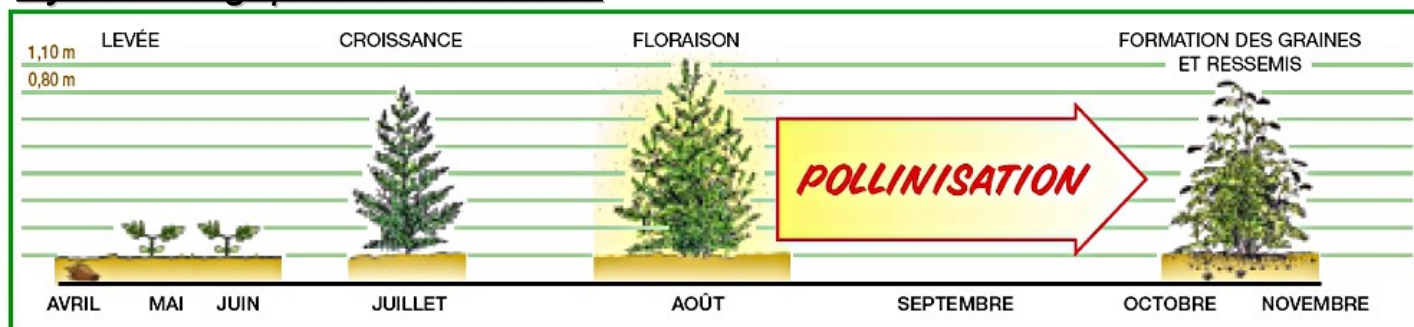
Bilan de la situation 2013 en Aquitaine

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante annuelle dont le pollen, émis de fin juillet à octobre, est très allergisant pour l'homme (6 à 12% de la population exposée est allergique).

Originaires d'Amérique du Nord, l'ambroisie a été observée pour la première fois en France au milieu du XIX^{ème} siècle. Cette plante exotique s'est depuis parfaitement acclimatée, au point de devenir fortement envahissante dans plusieurs régions françaises où elle pose des problèmes de santé publique. En zone agricole, elle cause également des pertes de récoltes (tournesol et maïs notamment). L'activité humaine et les voies de communication participent à sa progression.



Cycle biologique de l'ambroisie



Source : <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/ambro69.pdf>

Signalée pour la première fois en Aquitaine en 1924, cette espèce, dont les effectifs ont longtemps été considérés comme stables, semble connaître ces dernières années un accroissement du nombre et de l'importance de ses populations.

Une étude menée par la FREDON¹ Aquitaine, en partenariat avec l'ARS² Aquitaine et le CBN SA³, a débuté en 2012 afin de mieux connaître sa répartition et mettre en place des actions de lutte et de prévention. Pour ce faire, une campagne de sensibilisation des acteurs agricoles et non agricoles a été lancée pour favoriser le repérage et le signalement de la plante. L'ambroisie a ainsi révélé une présence en Aquitaine au-delà de ce que les relevés floristiques antérieurs ne le laissaient présager, notamment en Dordogne où la situation est préoccupante.

⁽¹⁾ Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

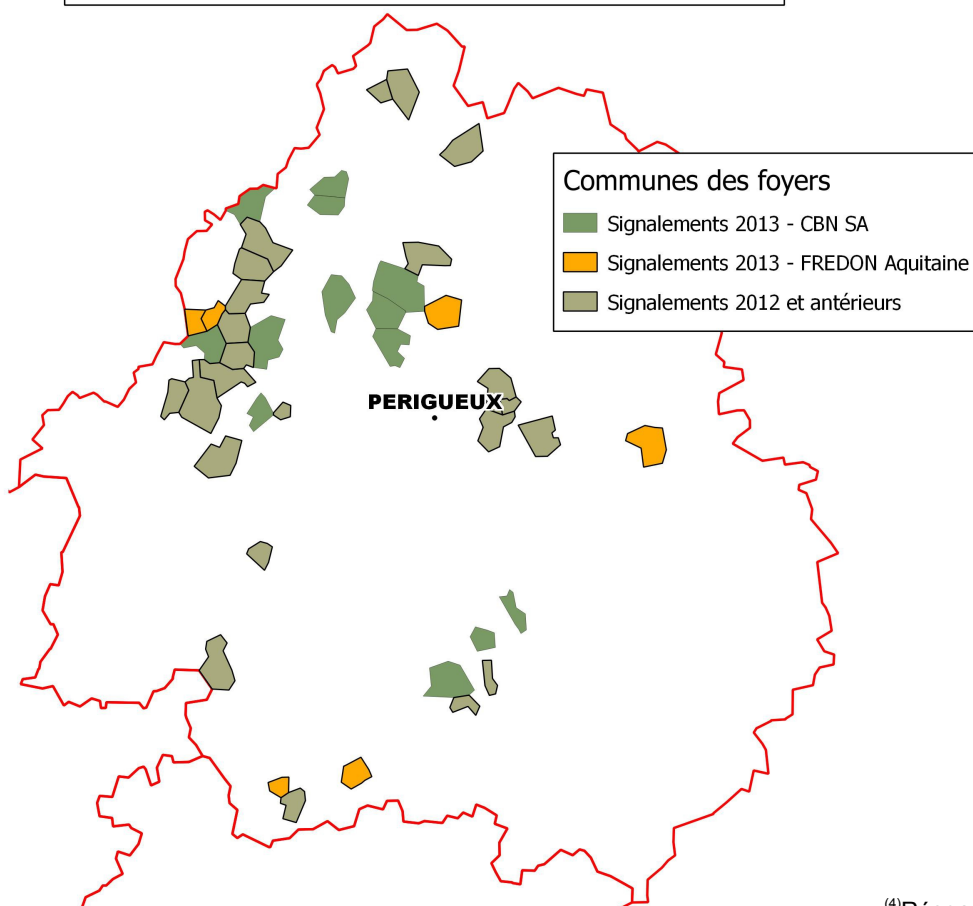
⁽²⁾ Agence Régionale de Santé

⁽³⁾ Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Les données relatives aux foyers déclarés sont désormais mises à disposition par le CBN SA sous forme de cartographie interrégionale en ligne (Aquitaine et Poitou-Charentes) : http://www.ofsa.fr/public/consult_amb.php. Une coordination avec la région Poitou-Charentes est donc prévue, la frontière Charente/Dordogne étant particulièrement concernée.

De nouveaux foyers, de petite taille, ont été repérés dans les Landes, le Lot-et-Garonne et dans les Pyrénées-Atlantiques. Des référents sur place ont été identifiés et formés aux méthodes de lutte appropriées.

Ambroisie en Dordogne - Bilan 2013



Les plus grands foyers étant situés en Dordogne, un **plan d'actions départemental** a été élaboré afin de mettre en place des actions de lutte adaptées par secteur et de prévenir la dispersion des graines en 2014. Les bords de routes et les cultures de céréales constituent la grande majorité des foyers, le passage d'engins favorisant le développement et la dispersion de la plante. Le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture de Dordogne sont donc des interlocuteurs privilégiés. La surveillance pollinique exercée par le RNSA⁴ en Aquitaine se poursuit, la présence de pollens d'ambroisie étant un indicateur du niveau de risque sanitaire pour les populations.

⁽⁴⁾Réseau National de Surveillance Aérobiologique

Conclusions de l'étude et perspectives

Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les zones les plus touchées, de sensibiliser des acteurs du territoire à cette problématique et de lancer des opérations de destruction efficaces.

Le partenariat avec le CBN SA permet une meilleure collecte de données d'observations afin d'avoir la meilleure vision possible de la situation de l'ambroisie dans la région.

La communication est l'élément essentiel du dispositif. Des fiches d'identification et de signalement d'Ambroisie sont diffusées à destination du grand public. Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est un support de communication important sur ce thème.

Cette étude se poursuit en 2014, afin de détecter des foyers supplémentaires et de poursuivre les actions de lutte. Le plan d'actions mené en Dordogne devrait permettre d'enrayer la dispersion de l'Ambroisie, réduisant ainsi les menaces pour les cultures et la santé humaine. Il sera utilisé comme projet pilote pour gérer la lutte dans les autres départements.